



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

collèges et lycées

Question écrite n° 37610

Texte de la question

M. Robert Lamy * appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les inquiétudes des enseignants d'éducation musicale. Ces derniers craignent que les différents rapports publiés en ce début d'année, sous couvert d'une louable volonté de diversifier l'offre d'enseignements artistiques au collège et au lycée, ne prennent insuffisamment en compte la réalité du terrain et affaiblissent l'éducation artistique au lieu de la renforcer. Ils redoutent la disparition des matières d'arts plastiques et de musique du cursus obligatoire des classes de collège, de la 6e à la 3e. Ils craignent qu'à terme la diversification des enseignements artistiques ne se traduise par une optionalisation de leur matière. La baisse de 40 % en une seule session des postes offerts cette année au CAPES d'éducation musicale et de chant choral (moins 22 % pour l'agrégation de musique) n'est évidemment pas de nature à les rassurer. Ils considèrent cette décision particulièrement inadaptée et injuste. La pédagogie de cette discipline s'est en effet profondément réformée : elle est inventive, collabore avec d'autres disciplines générales ou d'éveil, noue des partenariats avec les acteurs de la vie culturelle et associative, permet d'accéder à la connaissance des chefs d'oeuvre de l'art musical du passé et du présent. La satisfaction des élèves est également à prendre en compte : l'heure de musique ne fait pas l'objet du moindre ressentiment des collégiens et on ne constate aucune désaffection des bacheliers à l'égard des sections artistiques dans les UFR de nos universités, contrairement d'ailleurs à certaines disciplines scientifiques. Loin de s'opposer à l'entrée au collège de disciplines artistiques telles que le cinéma, le théâtre, le design, la danse ou le cirque, les enseignants d'éducation musicale proposent la mise en place d'une transversalité de leur enseignement. En effet, cet enseignement fait référence, depuis de nombreuses années, à d'autres formes artistiques : cinéma (rapports du son à l'image enseignés en 3e et en seconde), histoire des arts (enseignée de la 6e à la terminale), rapport du mouvement corporel à la musique (enseigné de la 6e à la terminale). Pourquoi ne pas profiter de cette multicom pétence d'autant qu'en terme de créations de postes ou de formation (les CAPES de cinéma ou de théâtre n'existent pas) rien n'a été prévu. Cette mesure serait en tout point préférable à celle envisagée par le conseil économique et social de confier la musique au lycée à un enseignant d'une autre matière. Cette proposition a suscité un émoi considérable parmi les professeurs d'éducation musicale. En conséquence, il lui demande de prendre en considération le mécontentement des professeurs d'éducation musicale. Il lui demande également de se positionner sur leurs propositions constructives et d'ouverture en direction d'autres disciplines artistiques.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est très attaché à l'éducation musicale, enseignement constitutif du parcours scolaire commun des élèves à l'école primaire et au collège. La circulaire n° 2003-173 du 22 octobre prévoit une diversification des enseignements artistiques en classe de troisième, dans le souci de favoriser une continuité avec le lycée, puisque seules deux de ces disciplines (éducation musicale et arts plastiques) sont enseignées au collège. Ce projet de diversification devait être mis en place à titre expérimental, il était prévu d'en faire le bilan avant de décider de sa généralisation. Toutefois, au vu des réactions suscitées par la diffusion du protocole de cette expérimentation - notamment de

la part des enseignants d'éducation musicale et de leurs organisations représentatives - il est apparu que les conditions nécessaires à son bon déroulement n'étaient pas réunies. En conséquence, la décision a été prise de suspendre ce projet d'expérimentation. Une réflexion approfondie sera poursuivie sur l'articulation de ce qui appartient, pour les enseignements artistiques, à la culture commune et à la diversification des parcours. Cette réflexion se déroulera en lien avec les conclusions du Débat sur l'avenir de l'école conduit sous la responsabilité de Claude Thélot ; elle pourra enrichir les nouvelles orientations pour l'école qui pourraient être décidées à la suite de ce processus.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lamy](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37610

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 avril 2004, page 2897

Réponse publiée le : 27 juillet 2004, page 5823